

Règlement de Parrainage

Article 1 : Mise en place

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 1er novembre 2021. L'agence Etes-vous prêt Immobilier, SARL, immatriculée au n°497607812 du RCS de Lille, dont le siège social est situé au 231 avenue de la République à la Madeleine se réserve la faculté d'interpréter, de modifier ou faire cesser cette opération de parrainage, en totalité ou en partie, sans pour autant porter préjudice aux droits du parrain pour le ou les parrainage(s) en cours préalablement à la modification ou l'interruption dudit dispositif, pour autant que les modifications en question ne résultent pas d'obligations légales. Les règles d'éligibilité des prospects, parrains et produits telles que définies ci-après pourront ainsi faire l'objet de modifications, de suppressions, d'ajouts dans le respect des procédures et dispositions légales applicables.

Article 2 : condition d'éligibilité du parrain

Le parrainage est ouvert à toute personne physique majeure, hors salariés et dirigeants de l'agence Etes-vous prêt Immobilier.

Article 3 : condition d'éligibilité du filleul

Le filleul est une personne physique :

- Qui confie la vente son bien immobilier à l'agence Etes-vous prêt Immobilier.

Article 4 : Validité du parrainage

Il suffit au parrain de recommander notre agence à son filleul. Le parrain prendra contact avec notre agence et dénoncera le nom et coordonnées de son filleul. Le parrainage ne peut pas être rétroactif. Les rétributions du parrain ne seront dues qu'en l'absence de tout concours ou participation d'un professionnel à la présentation du filleul, qui pourrait présenter une demande de rémunération de ce chef.

Règlement de Parrainage

Article 5 : Accord du filleul

A déclaration du parrainage, le filleul est contacté par l'agence Etes-vous prêt Immobilier pour validation de ses informations personnelles.

Article 6 : Concurrence de parrains

Dans le cas où 2 personnes souhaiteraient devenir parrains du même filleul, la première personne qui a communiqué les coordonnées dudit filleul, et qui répond à l'ensemble des conditions définies dans le présent règlement, recevra le chèque comme définis en article 10.

Article 7 : Éligibilité des produits

Les produits commercialisés par l'agence Etes-vous prêt Immobilier éligibles à un parrainage sont les suivants :

- mise en vente d'un bien par l'agence Etes-vous prêt Immobilier.

Article 8 : Rétribution du parrain

Lorsque l'agence Etes-vous prêt vend le bien du filleul, le parrain reçoit après signature de l'acte chez le notaire le montant de 500€ en chèque. Ce montant est valable quelque que soit la valeur du bien vendu par l'agence.

Article 9 : Rétribution du filleul

Après la signature d'un mandat exclusif avec l'agence Etes-vous prêt Immobilier, le filleul reçoit un package d'avantage client d'une valeur de 500€. Ces avantages clients comprennent la prise en charge des diagnostics immobilier, la réalisation d'un shooting photo professionnel, la réalisation d'une vidéo du bien. A la signature de l'acte de vente, le filleul recevra une bouteille de champagne en cadeau.

Règlement de Parrainage

Article 9 : Concrétisation des ventes

Le délai de remise du chèque est de 30 jours à compter de la signature de l'acte notarié.

Article 11 : Nombre de parrainages

Le nombre de parrainages est illimité.

Article 12 : Auto parrainage

L'auto parrainage n'est pas autorisé..

Article 13 : Informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et libertés n 78/17 du 6 janvier 1978, le parrain et le ou les filleuls disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, d'opposition et de rectification des informations qui auront été transmises. Les informations et données personnelles recueillies sur le bulletin de parrainage sont nécessaires au traitement de l'opération de Parrainage et sont destinées aux services concernés de l'agence Etes-vous prêt Immobilier, et, le cas échéant, à ses sous-traitants et prestataires.

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'interrogation de rectification et d'opposition par courrier ou courrier électronique accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : Etes-vous prêt Immobilier, 231 avenue de la République 59 110 La Madeleine ou contact@etesvouspret.fr